

Ségolène Royal souhaite mettre fin à l'utilisation des sacs plastique

Dossier de rédaction de H2o
August 2014

La ministre de l'écologie a proposé un amendement adopté mercredi 25 juin, dans le cadre de l'examen du projet de loi sur la biodiversité. Le texte, propose de mettre fin à l'utilisation des sacs plastique non réutilisables à compter du 1er janvier 2016.

Grâce à cet amendement, Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du Développement durable et de l'énergie, souhaite continuer dans la logique de réduction des sacs plastique à usage unique, initiée il y a environ dix ans. Les grandes surfaces alimentaires ont engagé, depuis des années, un retrait progressif des sacs plastique à usage unique en caisse. Grâce à cette initiative, qui a poussé les clients à utiliser des sacs réutilisables, leur nombre est passé de 10 milliards à 700 millions, entre 2002 et 2011. Cela étant il y a lieu de poursuivre cette réduction car près de 5 milliards de sacs de caisse en matière plastique à usage unique sont encore distribués dans les commerces annuellement en France.

Au 1er janvier 2016, fin de l'utilisation des sacs plastique non réutilisables, sauf sacs compostables (compostage domestique) et biosourcés pour les sacs dits "fruits et légumes", utilisés pour l'emballage des fruits et légumes, des poissons et des viandes, des alternatives seront possibles grâce à des sacs compostables, fabriqués à partir de matière végétale. Cette décision est, de plus, une opportunité de valoriser la production de nouveaux sacs innovants et écologiques en France. En effet, aujourd'hui, 90 % des 12 milliards de sacs dits "fruits et légumes" sont importés depuis l'Asie.

L'Assemblée des Nations unies pour l'environnement - ANUE, réunie cette semaine à Nairobi au Kenya, a de nouveau alerté sur l'ampleur des dégâts générés par le rejet de déchets plastique dans les océans. Cette pollution constitue une grave menace pour la vie marine, et par conséquent pour le tourisme et la pêche. Ces déchets peuvent en effet tuer les animaux marins qui les ingèrent, mais également détriorer leur habitat. Les dégâts sont estimés à au moins 13 milliards de dollars. En parallèle de cette décision française et de cet avertissement de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement, une directive européenne sur les sacs plastiques est également en cours de préparation.

Environnement France - 26-06-2014